Image not found or type unknown

Non respect de la loi chatel

Par **fanny1**, le **30/04/2008** à **14:35**

Bonjour

J'ai contracté un mandat de gestion avec une agence immobiliere, celle-ci ne m'a pas informé de la possibilité de résilier mon contrat qui se reconduit par tacite reconduction.
Ce contrat a donc été renouveler le 1 avril 2008
Puis-je resilier ce jour ce contrat pour non respect de la loi Chatel.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés